

**CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 5 – 2024**
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 18.10.2024**

Sur convocation en date du 3 octobre 2024, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre s'est réuni le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre, à 9 heures 30 minutes en la Petite salle des Eduens à NEVERS, sous la présidence de Madame Marie-Christine AMIOT, Maire de SAINT FIRMIN.

Titulaires		Suppléants	
<b>Collèges des représentants des communes affiliées</b>			
AMIOT Marie-Christine	X	AUFEVRE Adrien	
VINDIOLET Jean-François	X	DETILLEUX Bernard	
FORGET Jean-Michel	X	SIMEON Janny	
GUYOT Justine		BARBOSA Fernand	X
MARILLIER Christian	X	VALÈS Henri	
DESABRE Eliane	X	JACQUET Eric	
DUCREUZOT Serge		FAUST René	
BERGER Fabrice		VALLET Alain	X
VINCENT Robert	X	NOËL Gilles	
BÉZÉ Stéphanie		LOCTIN Emmanuel	
BOURDOUNE Nicolas		JOUHANNEAU Julien	
ROY Régine		MARIE Michel	
GILLONNIER Daniel		BOUILLON Sandra	
DEVOUCOUX Agnès	X	DEVIEU Gilles	
FRAGNY Christophe		GATIGNOL Jean- Marie	X
MERCIER Jacques	X	FOREST Jean-Yves	

<b>Collège spécifique des représentants des établissements publics</b>			
HERTELOUP Alain		LEBEAU Jean-Louis	X
MASI Benjamin		THOMAS Sylvie	
MORINI Céline		MAZOYER Martine	
SANGARÉ Mahamadou	X	CORDIER Philippe	
CORDIER Philippe	X	LARGERON Guillaume	
FERRAND Gérard		PASIN Jacqueline	

<b>Autres participants à la séance</b>	
SIMEON Nathanaël Adjoint de direction	DUROCH Sévrine Collaboratrice de direction
DEMARINE Yoann Responsable finances et affaires générales	

Etaient excusés :

Justine GUYOT, Serge DUCREUZOT, Fabrice BERGER, Nicolas BOURDOUNE, Régine ROY, Daniel GILLONNIER, Christophe FRAGNY, Alain HERTELOUP, Benjamin MASI, Céline MORINI, Gérard FERRAND, René FAUST, Gilles NOËL, Michel MARIE, Sandra BOUILLON, Gilles DEVIENNE, Jean-Yves FOREST, Jacqueline PASIN

Etaient absents :

Stéphanie BÉZÉ

Procurations :

M Daniel GILLONNIER a donné pouvoir à M Jean-Michel FORGET.

Mme Céline MORINI a donné pouvoir à M Mahamadou SANGARE.

M Serge DUCREUZOT a donné pouvoir à Mme Marie-Christine AMIOT.

M Benjamin MASI a donné pouvoir à M Jean-François VINDIOLET.

Nombre de membres présents en exercice	22
Quorum	11
Nombres de membres présents	14
Nombre de procurations	4
Nombre de votants	18
Date de convocation	03.10.2024
Secrétaire de séance	Monsieur Robert VINCENT



Conseil d'Administration n°5 - 2024  
du 18 octobre 2024  
NEVERS - 3<sup>h</sup>30

Titulaires	Emargement	Suppléants	Emargement
AMIOT Marie-Christine		AUFEVRE Adrien	
VINDIOLET Jean-François		DETILLEUX Bernard	
FORGET Jean-Michel		SIMEON Janny	
GUYOT Justine	Excusée	BARBOSA Fernand	
MARILLIER Christian		VALÈS Henri	
DESABRE Eliane		JACQUET Eric	
DUCREUZOT Serge	Excusé	FAUST René	Excusé
BERGER Fabrice	Excusé	VALLET Alain	
VINCENT Robert		NOËL Gilles	Excusé
BÉZÉ Stéphanie		LOCTIN Emmanuel	
BOURDOUNE Nicolas	Excusé	JOUHANNEAU Julien	
ROY Régine	Excusée	MARIE Michel	Excusé
GILLONNIER Daniel	Excusé	BOUILLON Sandra	Excusée
DEVOUCOUX Agnès		DEVIENNE Gilles	Excusé
FRAGNY Christophe	Excusé	GATIGNOL Jean-Marie	
MERCIER Jacques		FOREST Jean-Yves	Excusé
HERTELOUP Alain	Excusé	LEBEAU Jean-Louis	
MASI Benjamin	Excusé	THOMAS Sylvie	
MORINI Céline	Excusée	MAZOYER Martine	
SANGARE Mahamadou		CORDIER Philippe	
CORDIER Philippe	Présent	LARGERON Guillaume	
FERRAND Gérard	Excusé	PASIN Jacqueline	Excusée

Madame la Présidente remercie Monsieur Denis THURIOT – Monsieur Mahamadou SANGARE pour leur accueil à l’occasion de cette séance du Conseil d’Administration.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente ouvre la séance à 09 h 30.

Madame la Présidente fait état des procurations.

Monsieur Robert VINCENT est désigné secrétaire de séance.

Les questions à l’ordre du jour sont ensuite débattues les unes après les autres.

### **Les délibérations**

20241018 - 01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2024 ;

20241018 - 02 – Autorisation de signature de la vente des locaux ;

20241018 – 03 – Décision modificative budget section investissement – régularisation des comptes d’immobilisation.

### **20241018 – 01. Approbation du procès-verbal de la séance du 20.09.2024**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,

Entendu l’exposé de Madame Marie-Christine AMIOT, Présidente du Centre de Gestion et après en avoir délibéré,

#### **Le Conseil d’administration,**

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil d’administration du 20.09.2024 à l’unanimité des membres présents.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 14

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 18

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 18

## 20241018 - 02 – Autorisation de signature de la vente des locaux

Madame la Présidente revient sur l'intervention du Président du GIP SST Alain LASSUS lors de la dernière séance du Conseil d'Administration portant sur l'acquisition des locaux du 8 rue de Lourdes à Nevers.

Madame la Présidente redonne quelques chiffres :

- Achat du bien en 2019 = 52 148 €
- Coûts de rénovation = 266 235 €
- Subventions = 213 382 €
- Estimation du Domaine : 230 000 €

Et rappelle la proposition d'acquisition à hauteur de 105 000 € faite le 20 septembre par le Président du GIP médecine, Monsieur LASSUS, au motif de travaux d'isolation et de réaménagement à réaliser. Dans un courrier adressé au Président LASSUS à l'issue du Conseil d'Administration du 20 septembre, il avait été demandé pour le 18 octobre, au moins deux devis des travaux envisagés ainsi que le bilan financier de l'établissement depuis sa création. Le CDG n'a pas eu retour de ces pièces à la date de la présente séance, Madame la Présidente note donc qu'en l'état, il n'était pas envisageable de procéder à la vente des locaux au montant de 105 000 €.

Madame la Présidente porte cependant à l'attention des membres du CA que la veille de cette séance, le Président LASSUS l'a contactée pour lui soumettre une nouvelle proposition égale à 227 000 € : 105 000 € correspondant à la vente des locaux ainsi que, parallèlement, 122 000 € correspondant à un trop perçu de la cotisation médecine, le total du trop-perçu de la cotisation médecine étant répartie comme suit auprès des autres partenaires : 11 000 € à la Préfecture, 48 000 € au Conseil Départemental, 20 000 € à la Ville de Nevers.

Madame la Présidente note que le Président LASSUS lui avait annoncé que cette initiative ne serait menée à son terme que si le CDG acceptait la vente mais qu'à défaut, ce trop perçu ne pourrait être reversé ni au CDG ni aux autres partenaires du GIP médecine qui avaient été informés au préalable du futur remboursement en leur faveur. Ainsi, le CDG assumerait seul devant le département, la ville de Nevers et la préfecture l'annulation de ce bénéfice.

Madame la Présidente désapprouve cette méthode mais note que le total revient à 230 000 €, soit l'estimation qui avait été faite par le Domaine.

Monsieur MERCIER remarque que la somme de 122 000 € est un dû et que la vente en elle-même resterait conclue sur 105 000 €. Il désapprouve par ailleurs le chantage qui est fait au CDG qui devrait, de son point de vue, conserver le bâtiment afin de le vendre ultérieurement, si nécessaire, en cas de coup dur.

Madame la Présidente rappelle que le bâtiment a des vices en matière d'isolation sonore et que l'accessibilité est non conforme. Elle attire l'attention des membres du CA sur le fait que la conservation du bâtiment impliquera, que ce soit à court ou long terme des frais importants pour le CDG.

Monsieur GATIGNOL interroge, ne s'agit-il pas à la copropriété de se charger de ce point-là ?

Il est répondu que cette charge revient au propriétaire.

Madame DESABRE s'étonne de cette situation qui se rapproche d'une stratégie de « marchand de tapis », et a rarement vu une vente conclue en dessous du Domaine.

Madame la Présidente précise que le Centre de Gestion est un établissement public et qu'il peut, à l'inverse des communes vendre un bien à un prix inférieur au prix du Domaine.

Monsieur Christian MARILLIER rappelle que le Pôle Santé Sécurité au Travail était en « perdition » avant l'arrivée de Madame la Présidente. « On a tous intérêt à ne pas mettre ce service en péril donc nos collectivités » et se dit favorable à une vente à hauteur de 105 000 €, afin que la gestion du bâtiment soit mise en œuvre par les premiers utilisateurs, en l'occurrence des professionnels de santé qui peuvent estimer au mieux leurs besoins.

Monsieur Alain VALLET revient sur l'achat du bâtiment et les travaux réalisés qui ne sont pas conformes aux attentes de ce type de service. « C'est incroyable que l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite n'ait pas été prévu ».

Monsieur Jean-Michel FORGET confirme qu'il y a un certain nombre de malfaçons.

Madame la Présidente précise que si des travaux étaient demandés dans les 2 années à venir, le Centre de Gestion ne pourrait les assumer faute de moyens suffisants en budget d'investissement.

Monsieur GATIGNOL évoque les garanties décennales sur les malfaçons, réponse lui est faite que cette piste a été étudiée et qu'elles ne peuvent pas être mobilisées. Monsieur GATIGNOL propose une vente à 200 000 €.

Madame la Présidente fait part de ses craintes quant à l'état du bâtiment « qui n'est pas sain ».

Pour Monsieur Jean-Louis LEBEAU, il faut « clarifier » la situation et rejoint les propos de Monsieur Christian MARILLIER à savoir, l'intérêt des agents de nos collectivités. Il se dit « gêné » de mêler les dépenses de fonctionnement et d'investissement mais rejoint les propos de Madame la Présidente quant aux travaux à réaliser qui devraient être supportés par le GIP lui-même, qui sera par ailleurs le mieux placé pour les mener à bien.

Monsieur Robert VINCENT revient sur la décennale et indique que le cahier des charges ne devait pas être conforme.

Monsieur Philippe CORDIER est d'avis de Madame la Présidente, il rappelle les problématiques du site (insonorisation, accès aux Personnes à Mobilité Réduite ...) et précise que d'autres malfaçons pourraient être détectées.

Monsieur Jean-Louis LEBEAU souhaiterait avoir le point de vue de Madame la Présidente sur cette situation.

Madame la Présidente indique qu'avant l'appel avec le Président LASSUS, sa décision était de ne pas vendre à ce prix. Elle était favorable à une vente à hauteur de 190 000 €. Elle note cependant aujourd'hui que l'ajout du prix de vente et du remboursement de cotisation atteint 227 000 €. Elle rappelle une nouvelle fois que si des travaux sont à réaliser, le CDG devant en supporter les coûts, de même que les ressources dépensées pour obtenir les financements nécessaires.

Monsieur Jacques MERCIER était contre cette proposition à 105 000 € mais informe Madame la Présidente qu'à ce stade et compte tenu des nouvelles informations portées à leur connaissance ce jour, pour le bien du GIP médecine et du CDG, celui-ci s'abstiendra.

Madame la Présidente reprecise qu'il s'agit bien de recettes d'investissement pour un montant de 105 000 € et de 122 000 € de recettes de fonctionnement. Elle renouvelle ses remerciements aux membres pour leur soutien et respectera le choix de chacun quant à cette décision à prendre.

Madame Eliane DESABRE évoque une « situation nébuleuse » mais se dit favorable à la vente.

Madame Agnès DEVOUCOUX, Monsieur Jean-François VINDIOLET et Monsieur Alain VALLET et au vu des nouveaux éléments votent pour cette vente.

Monsieur Robert VINCENT est favorable à la vente « à condition que des réserves soient clairement énoncées ».

Monsieur Jean-Louis LEBEAU est favorable mais « vigilance par la suite quant au niveau de la cotisation médecine ».

Monsieur Jean-Marie GATIGNOL aurait été pour une transaction « normale », il s'abstiendra donc.

Madame la Présidente, et après le tour de table annonce un avis favorable de la vente sous réserve :

- du reversement de la valeur des 122 000 €

Par ailleurs, il sera porté à l'attention du GIP médecine que la cotisation devrait être diminuée dans le cas du non-recrutement d'un troisième médecin.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 14

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 18

Vote contre : 0

Abstention : 2

Vote pour : 16

### **20241018 – 03 – Décision modificative budget section investissement – régularisation des comptes d'immobilisation**

Madame la Présidente et s'agissant de cette proposition de décision modificative, évoque le service de remplacement et plus particulièrement les frais de déplacement qui s'élèvent à 6 000 € par an et par agent.

Après une étude menée par les services, Madame la Présidente souhaiterait l'acquisition de deux véhicules de service à mettre à disposition aux agents en poste. Une proposition faite par le garage VINCENT s'élève à 32 000 € pour l'achat de 2 véhicules d'occasion.

Monsieur Jacques MERCIER interroge sur le lieu de stationnement des véhicules les week-ends et les jours non travaillés par l'agent. Ceux-ci seront stationnés sur le parking de leur commune d'habitation.

Monsieur Robert VINCENT et compte tenu de la proposition faite par le garage VINCENT s'abstiendra sur ce sujet.

Madame la Présidente présente la décision modificative qu'il convient d'adopter, par suite du projet d'achat de deux véhicules en faveur du service remplacement. Transfert de budget « Autres bâtiments publics » vers « Autres matériels de transport » pour le montant total du coût des véhicules.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2

### Investissement

Dépenses		Recettes	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles			
21318	Autres Bâtiments publics	-	32 000,00
21828	Autres matériels de transport		32 000,00
<b>Total</b>	<b>Dépenses</b>	<b>-</b>	<b>Total Recettes -</b>

**Le rapport de la Présidente étant entendu,**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- **Approuve** la présente décision modificative,
- **Charge** la Présidente de réaliser toutes les démarches utiles à ce dossier.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 14

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 18

Vote contre : 0

Abstentions : 1

Vote pour : 17

### Divers

Madame la Présidente informe que le point porté à la rubrique « Divers » est reporté à une autre séance.

Monsieur Jacques MERCIER rappelle à Madame la Présidente qu'il souhaiterait intervenir sur les formations des Secrétaires Générales de Mairie. Il souhaite remercier les maires qui ont accueilli les

stagiaires de la session en cours et leur adresser toute sa satisfaction et espère qu'ils seront favorables à l'accueil d'un nouveau stagiaire.

S'agissant de la session « Formation au Métier de Secrétaire de Mairie » en cours, Madame la Présidente évoque de « bons profils » et notamment un stagiaire qui exerce sur 3 communes. Madame la Présidente souhaite également féliciter l'engagement et le travail des tuteurs.

S'agissant de la formation des « Secrétaires de mairie en poste », Madame la Présidente a de « bons retours » et félicite la démarche opérée par le Centre de Gestion accompagné du CNFPT.

La formation « supérieure » des « Secrétaires de Mairie » est à l'étude.

Madame la Présidente évoque le projet de création d'une école « Secrétaire Générale de Mairie » avec la Ville de NEVERS et d'autres partenaires.

L'ordre du jour et les sujets divers étant épuisés, Madame la Présidente demande aux membres s'ils souhaitent évoquer d'autres sujets.

Madame la Présidente remercie l'ensemble des membres et informe de la date, du lieu et de l'heure de la prochaine séance, à savoir : le vendredi 22 novembre en mairie de SAINT REVERIEN à 10 h 00.

La séance est levée à 10 h 55.

**Le secrétaire de séance**

**Robert VINCENT**



Nevers, le 18.10.2024

Pour extrait conforme,

**La Présidente**

**(Marie-Christine AMIOT**

